



NOUVELLES MODALITÉS

DEMANDE DE NATURALISATION FRANÇAISE

En raison de l'**arrêt définitif** du partenariat **NATURALISATION** avec la Préfecture du Rhône au **01 avril 2020**, le **PIMMS Métropole Stéphanoise** n'assurera plus la prise de rendez-vous pour les demandes de naturalisation française.

Tous les rendez-vous déjà pris au **PIMMS Métropole Stéphanoise** sont annulés.

Les documents constitutifs du dossier doivent être envoyés par Internet.

Vous allez sur le site de la préfecture du Rhône, puis "accueil des étrangers", puis "carte interactive des plateformes" et choisir "Lyon".

Ou

Ecrire le lien suivant dans la barre d'adresse de votre navigateur :

<http://www.rhone.gouv.fr/Demarches-administratives/Nationalite-francaise#!/Particuliers/page/N111>

*Les personnes, dont le rendez-vous au **PIMMS Métropole Stéphanoise** a été annulé, seront prioritaires dans le traitement des demandes dès lors qu'elles indiquent la date de leur rendez-vous initial au **PIMMS Métropole Stéphanoise** et qu'elles scannent le coupon de rendez-vous.*

Pour toute question sur votre dossier,

NE VENEZ PAS AU PIMMS, mais adressez-vous directement à la Préfecture du Rhône :

• Par email : **pref-naturalisation@rhone.gouv.fr**

L'équipe de direction et les médiateurs sociaux du **PIMMS Métropole Stéphanoise** vous remercient infiniment de votre compréhension.